



Procès-verbal du conseil municipal du 29 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 29 juillet 2025 à 19 heures 00,

Le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 10 juillet 2025, s'est réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GROSDIDIER, Maire.

Présents : Mers Jean-Charles GROSDIDIER, Pascal GIROD, Jacques CALLAND, Jean DAVID, Eric JACQUEMIN, Guy DUPUIS, Bernard DARLAY, & Mmes Françoise GRAS, Marie-Christine CHARBONNIER, Cécile BESNIER-TRECOURT, Christine BORSKI, Joséphine JACQUENOD, Myrtille BROCHOIRE, Marie-Claude RENAUD, Stéphanie LECOULTRE.

Absents excusés : Philippe MONNERET, Florent JOURDAIN, Laurent GRAND, Sylvie CALLAND.

Absents non excusés :

Quorum (minimum 10 présents) : 15

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures.

Désignation du secrétaire de séance : Marie-Christine CHARBONNIER

1. ADMINISTRATION GENERALE

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 juin 2025

Le maire fait procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17/06/2025.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de la séance du 17 juin 2025.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire

Le maire rend compte des déclarations d'intention d'aliéner non préemptées :

Biens	Type	Adresse	Vendeurs	Acquéreurs
G 387/386/27 /326/6	Maison, terrains	Rue de la Portelle, rue du Faubourg, à la Combe	Succession GENTY Georgette	LAMARD Philippe
ZI 123/124	Maison	22 rue du Faubourg	Agence Pierre Immobilier	HOFMANN Philippe Nice
G 300/315	Maison, jardin	6 place de l'église	SERRET Richard	MOLINA Fabrice 74 300 THUYEZ
ZH 61	Maison	4 rue Jean de Chalon	MOREAU Florence	VAN ASCH Joseph Lyon 3 ^e
ZH 24	Terrain	Derrière le Faubourg	Consorts LAFAY	BATHIAS Jean-Pierre

D 428	Maison	13 rue du Sauvieux	MERMET Maxime & SALVI Audrey	LAMOISSON Richard & WADBLED Hélène 76510 MEULERS
-------	--------	--------------------	---------------------------------	--

Proposition d'adhésion au service de santé au travail mis en place par le centre de gestion du Jura

Le Centre de Gestion a créé un service de médecine professionnelle avec pour but d'accompagner et de conseiller les collectivités dans le domaine de la santé au travail conformément au droit applicable dans la fonction publique territoriale. Comme prévu à l'article 20 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, les visites médicales seront confiées à un infirmier en santé au travail placé sous la surveillance et la coordination d'un médecin du travail. Ce service viendra renforcer également la démarche initiée en 2024 avec le recrutement d'une conseillère en prévention qualifiée.

Le coût appliqué sera de 120 € par acte.

Au vu de ces explications, le Maire propose au conseil municipal d'adhérer au service de médecine professionnelle du centre de gestion et de résilier le contrat auprès de l'OPSAT.

Le conseil municipal, par 13 voix Pour et 2 abstentions, décide d'adhérer au service de santé au travail du Centre de Gestion du Jura, de résilier le contrat auprès de l'OPSAT et autorise le maire à signer la convention à intervenir avec le Centre de Gestion du Jura.

Présentation du rapport d'activité de Terre d'Emeraude Communauté

Pour l'information du conseil municipal, le Maire présente le rapport d'activité de Terre d'Emeraude Communauté de l'année 2024.

2. ACQUISITION/ALIENATION/LOCATION

Libération logement n°5 2 place de la Fontaine

Le Maire informe le conseil municipal du départ de Monsieur TRECUL au 31/07/2025 du logement n°5, 2 place de la Fontaine et de la demande de Monsieur CERCUEIL Matthieu pour occuper ce logement à compter du 15/08/2025.

Le conseil municipal décide de résilier le bail de Maurice TRECUL au 14/08/2025 et de rembourser le dépôt de garantie si aucun dégât n'est constaté lors de l'état des lieux de sortie et d'établir un nouveau bail avec Monsieur CERCUEIL Matthieu et ce à compter du 15/08/2025.

3. Travaux

Espace santé : attribution marché de travaux aux entreprises

Après analyse, les lots ont été attribués aux entreprises ci-après :

Entreprises	Montant
JSTP à Jeurre	120 254.78 €
TEDOLDI à St Laurent en Grandvaux	248 481.63 €
GAUTHIER à Augisey	274 080.48 €
SFCA à Ornans	33 213.10 €
BAVOYSI à Champagnole	31 823.00 €
PAGET à Lons le Saunier	112 618.05 €

MENUISERIE BEAL à Montrevel-en-Bresse	85 199.76 €
BONGLET à Lons-le-Saunier	164 793.91 €
SCHIAVONE à Messia-sur-Sorne	77 319.20 €
PERNOT 3 E à Pont-de-Poitte	118 673.10 €
DETOUILLON à Bellignat	311 692.74 €
OTIS à Longvic	20 000.00 €

Espace santé : fixation du montant du loyer aux professionnels

Au vu du plan de financement prévisionnel, le conseil municipal décide que le montant mensuel du loyer à appliquer à l'ensemble des professionnels de santé sera compris entre 3 200 € minimum et 3 900 € maximum.

Dès l'arrêt du plan de financement définitif, une seconde délibération interviendra sur ce point pour adapter le montant du loyer.

Aménagement place des remparts : proposition de lancement d'une mission de maîtrise d'oeuvre

En parallèle de la construction du tiers-lieu, il devient urgent d'étudier l'aménagement du parvis et de la place devant cet équipement.

Le maire propose donc au conseil municipal d'engager une mission de maîtrise d'œuvre.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité des membres présents, la proposition du maire et le charge de mandater un cabinet d'architecture.

4. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Infrastructures de télécommunication :

Compte-tenu des évolutions structurelles et conjoncturelles du secteur de la téléphonie mobile, la société VALOCIME nous informe de la mise en retrait de leur offre du 05/05/2025.

Gentleman d'Arinthod le 31/08/2025

Inauguration des vestiaires de football le 06/09/2025

Forum des associations le 13/09/2025

Séance levée à 22 h

Le Maire
Jean-Charles GROSDIDIER

La secrétaire
Marie-Christine CHARBONNIER



